

OFFRE DE PARTENARIAT

DATE : 20 janvier 2020



Ensemble
pour l'art d'ici

PAR :



SOMMAIRE DU PARTENARIAT

Description sommaire du programme :

Ensemble pour l'art d'ici est une toute nouvelle initiative dans la région, initiée par Artistes et Artisans de Beauce, visant à augmenter les lieux d'expositions pour les artistes ayant un lien significatif avec la Beauce, en créant des partenariats avec des entreprises et organismes qui accueilleront des œuvres dans leurs locaux. Ce nouveau programme permettra une plus grande accessibilité à la culture au sein des trois MRC de la Beauce, tout en favorisant la professionnalisation des artistes de la région.

Un catalogue des artistes participants, sera présenté aux organismes intéressés par le projet. Les organismes diffuseurs seront sélectionnés selon leur capacité d'offrir un lieu adéquat pour l'accrochage et la disposition d'œuvres.

Les entreprises seront encouragées à tenir des vernissages au début de chaque exposition, et la coordonnatrice du projet les accompagnera dans les préparatifs de ceux-ci, ainsi qu'à la mise en place de chacune des livraisons d'œuvres et accrochages. Le matériel d'accrochage sera fourni par AAB. Ces partenariats seront aussi bénéfiques pour les artistes, le personnel des entreprises et les visiteurs de ceux-ci.

Ce projet arrive à un moment où l'importance de soutenir les artistes locaux n'aura jamais été aussi nécessaire.

Objectifs du partenariat :

Cette présente offre vise à établir des partenariats financiers et matériels dans le but de pérenniser ce programme et d'en améliorer les conditions pour tous les artistes, partenaires de diffusions et intervenants du projet.

DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente est effective pour une durée de 6 mois, soit pour la durée de la programmation printemps-été ou automne-hiver.

APERÇU ET RÔLE DE L'ORGANISATION

Artistes et Artisans de Beauce s'engage à respecter les conditions mentionnées dans le tableau ci-bas. Tous les frais de promotions cités seront assurés par l'organisation. Advenant le cas où des modifications doivent être apportées à la stratégie promotionnelle, AAB prendra entente avec le partenaire au préalable.

APERÇU ET RÔLE DU PARTENAIRE

À la signature du contrat, le partenaire s'engage à émettre un chèque ou virement bancaire au nom d'Artistes et Artisans de Beauce ou lui fournir le matériel ou offre de service, selon les modalités convenues. Le partenaire s'engage également à fournir dans les plus brefs délais les informations et documents nécessaires, tel que le logo en haute résolution, afin de pouvoir préparer la matériel promotionnel stipulé dans l'entente.

Plan de visibilité

	Contributeur (50 \$ - 299 \$)	Partenaire BRONZE (300 \$)	Partenaire ARGENT (700\$)	Partenaire OR (1000 \$)
Localisation de votre entreprise sur le dépliant promotionnel, coordonnées et bref descriptif de vos services. (papier et web) 1000 copies papier				X
Mention sur nos réseaux sociaux.	X	X	X	X
Affichage du nom de l'entreprise sur nos dépliants (papier et web)		X		
Logo sur nos dépliants (papier et web)			X	X
Mention lors des vernissages (entre 6 et 12 événements)		X	X	X
Visibilité lors de vernissages (logo sur écran)			X	X
Visibilité lors de vernissages (bannière imprimée)				X
Capsule vidéo présentée par votre entreprise ou organisme (logo en fin de vidéo)				X

Les parties reconnaissent qu'elles ont pris pleine connaissance de toutes les dispositions de l'entente et qu'elles en sont entièrement satisfaites.

Entente signée à... le... jour de...

Nady Larchet
Coordonnatrice
Artistes et Artisans de Beauce

Nom du partenaire

Titre